

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez M. RICHARD et C^e,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et C^e,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Juin 1875.

LA CHAMBRE.

Vendredi, M. Madier de Montjau, reprenant son discours interrompu à la séance de la veille, retrace avec force détails tous les faits qui se sont produits pendant la période électorale. Le discours qu'il avait prononcé à l'occasion de la discussion de la loi sur les pouvoirs publics n'avait guère été applaudi que par les cinq ou six intransigeants de l'extrême gauche ; aujourd'hui ce sont presque toutes les gauches qui l'appuient.

On pourrait cependant lui reprocher de parler à tort et à travers. Atteint d'une surdité très-prononcée, cet honorable orateur se voit obligé de se figurer que tel et tel argument ont été invoqués par ses adversaires : aussi est-on parfois surpris de l'entendre combattre des théories qui n'ont pas été émises. Passant en revue les lettres échangées entre le parquet de Rennes et M. Tailhand, interprétant le sens des instructions données, M. Madier de Montjau arrive à conclure qu'il est manifeste que les trois pièces communiquées au 2^e bureau par M. Fouché de Careil sont bien de M. Tailhand.

Ayant voulu donner lecture de ces pièces, de nombreuses protestations éclatent à droite. Pendant près de cinq minutes le tumulte est à son comble. M. Paris, interrompant de sa place, propose que la Chambre soit consultée.

Cela serait contraire aux devoirs de la Chambre, riposte M. Gambetta, tout le monde reconnaissant que ces pièces sont authentiques. Il est donc de l'honneur de l'Assemblée de savoir si le garde des sceaux a manqué à son devoir. Et M. Gambetta, continuant à se substituer à M. Madier, parle nettement de la culpabilité de l'ex-garde des sceaux.

M. de Gavardie combat la lecture, impossible selon lui, car, dit-il, ce serait préjuger le résultat de l'enquête ordonnée. Le règlement étant muet sur le point en litige, M. le président prend le parti de consulter l'Assemblée. Toutes les droites et le centre droit font décider que les pièces ne seront pas lues.

Eludant la difficulté, M. Madier de Montjau donne une analyse des pièces. Selon lui, l'intervention de M. Tailhand se trouvant nettement établie, il en résulte que l'élection se trouve viciée. Pour montrer que le gouvernement n'avait pas gardé la neutralité, M. Madier de Montjau avait affirmé que M. Cornélis de Witt, alors sous-secrétaire d'Etat, avait dit qu'il préférerait voir élire n'importe quel candidat plutôt qu'un républicain.

Ce fait, démenti par M. Cornélis de Witt, a été affirmé exact par deux reprises différentes par M. Carré-Kerisouët, à qui ces paroles auraient été dites.

Pendant quelques minutes, la Chambre a donc eu le singulier spectacle de deux honorables députés se donnant des démentis du haut de la tribune.

M. de Chabaud-Latour, en qualité d'ancien ministre de l'intérieur, est venu défendre son administration.

M. Desjardins, lui succédant, a approuvé au nom de M. Buffet la conduite des fonctionnaires des Côtes-du-Nord et a déclaré que l'élection avait été faite librement.

LES INONDATIONS.

Les lettres et les journaux commencent à apporter des détails circonstanciés sur les désastres qui frappent plusieurs de nos départements.

En voici quelques-uns pris parmi les plus intéressants, c'est-à-dire, malheureusement, parmi les plus navrants.

Voici d'abord un récit d'un des rédacteurs du *Fégaro* :

Toulouse, 26 juin, 5 h. 45 soir.

J'étais bien au-dessous de la vérité dans ma dépêche d'hier quand je vous parlais d'un chiffre probable de cinq cents morts, chaque minute fait découvrir de nouveaux et épouvantables sinistres. A l'heure qu'il est on compte au moins neuf cents morts rien que pour Toulouse, et on présume que le total dépassera deux mille pour tout le Midi. On ne saura d'ailleurs jamais exactement le nombre des victimes, car la Garonne roule dans ses flots une quantité énorme de cadavres, qu'elle emporte au loin. On en a repêché aujourd'hui quelques-uns qui portent le costume de pays distants de Toulouse de plus vingt lieues !

Le nombre des maisons écroulées est évalué à plus de six cents pour Toulouse et deux mille pour les environs. Saint-Cyprien à lui seul formait une véritable ville de trente mille âmes, et tous ces malheureux sont aujourd'hui sans pain !

J'ai passé ma matinée à parcourir le faubourg Saint-Cyprien, en compagnie de mes confrères de Toulouse. A chaque pas nous constatons de nouveaux accidents. Nous avons nous-mêmes failli être victimes de la chute d'une maison qui s'est écroulée à côté de nous. Une grosse pierre détachée du faite de cette maison a broyé la canne que je tenais à la main. Sept militaires qui travaillaient au sauvetage ont été ensevelis sous les décombres.

Une autre vieille maison, une maison historique, ornée d'antiques sculptures et connue sous le nom de maison Roumengas s'est également écroulée devant nous. A chaque instant du reste de nouveaux éboulements se produisent et font de nouvelles victimes ; ce n'est qu'avec les plus grandes difficultés et en courant de grands dangers qu'on peut circuler dans les rues du faubourg inondé et procéder au déblaiement.

A dix heures, ce matin, rue des Teinturiers, on a trouvé trente-deux cadavres sous les décombres d'une seule maison.

Comme dans tous les grands désastres, il se trouve toujours des misérables qui cherchent à profiter de la calamité publique

pour voler et piller. On a arrêté deux individus qui volaient dans les ruines. On a eu de la peine à les emmener : les gens qui les voyaient passer, saisis de fureur et d'indignation, voulaient les jeter à l'eau. On a aussi arrêté deux repris de justice qui avaient essayé d'incendier le dépôt de mendicité.

Malgré les difficultés, on presse le déblaiement et surtout l'enlèvement des cadavres. Des quartiers inondés s'élèvent en effet déjà des miasmes provenant de la fange des corps qui y sont ensevelis. On craint que le typhus ne vienne ajouter ses horreurs à celles de l'inondation.

J'ai passé une heure avec M. Tesseraux de Lasteyrie, inspecteur général des hospices. Il m'a dit que si les malades étaient ramenés à l'hôpital avant l'assainissement complet, pas un ne survivrait. M. de Lasteyrie m'a présenté à la digne sœur Pellegrin, supérieure de l'hospice, qui peut être considérée comme ayant sauvé douze cents malades grâce à son énergie. Au plus fort de l'inondation elle rassurait tout le monde, ordonnait des prières et faisait confesser les malades que l'on transportait un à un par dessus les toits, sur de frêles ponts improvisés avec des échelles. La sœur Pellegrin sera très-probablement décorée par le Maréchal.

J'ai vu passer ce matin, en voiture, vingt jeunes filles de la meilleure noblesse du Languedoc, venant du couvent des Feuillants. Résignées à leur sort, elles avaient reçu la communion des mains de l'aumônier et attendaient la mort, quand les soldats de l'artillerie, après mille efforts surhumains, réussirent à les sauver.

Je ne puis vous envoyer par dépêche tous les épisodes terribles ou touchants que l'on me raconte ou dont je suis témoin. Ils feront l'objet des lettres que je mets à la poste.

Les télégrammes des environs donnent des renseignements épouvantables. A Montauban, à Castelsarrazin, à Montecchi, partout on signale des désastres sans nom. Partout dans les campagnes, les paysans, surpris par l'inondation, ont été noyés dans leurs maisons. Ceux qui survivent meurent de faim.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN PARRAIN TOMBÉ DU CIEL.

Le roi Charles X, alors qu'il habitait Saint-Cloud, sortait presque tous les jours incognito. Nous allons emprunter à M. E. Chapus une curieuse anecdote relative à ses promenades solitaires, dégagées de toute étiquette et de tout appareil, qui faisaient la joie du bon roi :

Un jour, le roi, en costume négligé, avec la casquette grise qu'il portait dans ses courses matinales et campagnardes, le roi marchait par la route qui conduit à Villeneuve-l'Étang, et allait chez madame la Dauphine. Ces visites étaient une habitude paternelle chez lui, et il y manquait bien rarement. Il y avait entre ces nobles et belles âmes tant de rapports et de points similaires de contact, que des relations fréquentes et une pieuse intimité leur étaient nécessaires. Que de choses avaient à se dire toujours la fille de Louis XVI et le roi Charles X ! Puis le roi trouvait tant d'aperçus justes et

fins, d'idées droites et vraies, de sentiments généreux, dans l'esprit de madame la Dauphine, qu'il éprouvait un charme attrayant dans sa conversation.

Le roi marchait donc seul, l'esprit légèrement enveloppé d'une pensée que lui avait laissée la veille un conseil de cabinet, dans lequel le premier ministre avait exposé la situation politique de la France ; porté par l'aspect des bois, les émanations vivifiantes de la campagne, la solitude de l'air et du ciel, à ces réflexions graves et hautes que le bruit du monde étourdissait et empêche.

Comme il avait dépassé la maison du garde à cheval de Vallerant, à la Porte-Jaune, une femme de vingt-cinq ans, endimanchée, parée de ses plus beaux habillements de village, passait affairée au-devant de lui : on voyait à sa démarche, à sa physionomie bouleversée, qu'elle avait une grande peine ou un grand embarras.

Le roi la prit en pitié sur sa seule apparence. Il lui demanda où elle allait ainsi parée toute seule dès le matin, et un jour qui n'était ni fête ni dimanche.

— Où je vais, répondit-elle, où je vais, mon bon monsieur ? Est-ce que je le sais, moi : vous voyez une femme au désespoir.

— Que vous est-il donc arrivé ? dit le roi, vivement intéressé.

— Oh ! mon Dieu, monsieur, ce qu'il m'est ar-

rivé, c'est à me faire perdre la raison ; puisque vous avez l'air si bon, et que vous me paraissez vous intéresser à moi, je vas vous le dire. Imaginez-vous que mon cousin François Leboutoux m'avait promis d'être le parrain de mon enfant, qui à cette heure attend encore le baptême, depuis un mois et demi qu'il est au monde.

Mais voilà que le cousin me manque de parole ; il devait enfin venir aujourd'hui même de Paris, et il nous marque, dans une lettre qui nous parvient à l'instant, que ses affaires l'empêchent de s'y rendre. N'est-ce pas une horreur, mon bon monsieur ? Comment voulez-vous que fasse mon enfant ? Est-ce qu'il peut se passer de baptême et de parrain ? J'allais donc de ce pas en chercher un, le premier qui sera de bonne volonté, vous, si vous voulez, mon bon monsieur ; vous m'avez l'air d'un si brave homme, que je ne serais pas fâchée de vous avoir pour compère.

Le roi se prit à sourire à cette proposition.

— Excusez-moi, mon bon monsieur, dit la femme un peu confuse de la hardiesse de sa demande, je ne voudrais pas vous donner de l'embarras ; mais c'est que vous me rendriez un bien grand service à moi et à mon mari, qui est un honnête homme connu dans tout le village. Et puis tenez, monsieur, ça porte toujours bonheur de faire un chrétien, c'est une âme de plus qui s'intéresse à vous, qui prie pour vous.

— Allons, lui dit le roi, à moitié ému et à moitié riant de l'étrangeté de cette offre et de la singulière excentricité de la scène, j'accepte ; je serai parrain : entre honnêtes gens, il faut se rendre service. Seulement, vous me donnerez une heure pour aller m'habiller comme on doit l'être pour une semblable cérémonie, là, chez moi, à deux pas d'ici.

— Oh ! monsieur ! vous êtes bon, que nous vous aurons de reconnaissance ; mais c'est inutile d'aller faire de la toilette, vous êtes assez beau ainsi pour de pauvres paysans comme nous. Tiens, on n'a jamais eu de parrain semblable dans le village de Garches ; toutes les voisines vont être jalouses. Oh ! que je suis heureuse ! Le cousin François peut bien rester à son Paris tant qu'il voudra maintenant, nous avons ce qu'il nous faut.

Et si le roi eût laissé faire cette femme, elle l'aurait embrassé, tant elle avait de joie expansive au cœur.

— C'est que les parents et la commère attendent, continua-t-elle. Ah ! pour la commère, vous aurez quelque chose de gentil, je vous l'assure, une jeunesse de dix-huit ans, une jolie fille, qui vous fera honneur quand vous l'aurez sous le bras.

Et ainsi parlant du bambin, du village, des parents, du compère, ils s'en allèrent jusqu'à une pe-

Les dégâts pour Toulouse atteignent cent millions ; il en faut compter autant pour les campagnes. L'hospice de La Grave est entièrement perdu. La Bastide-Besplas, célèbre par le crime de Jacques Latour, est entièrement détruite. La magnifique grotte du Mas-d'Azil est écroulée ; la Rize s'y est creusé un lit nouveau.

Le Maréchal est arrivé à Toulouse à deux heures vingt-cinq. Il était accompagné de M. Buffet et du général de Cisse. Les généraux de Salignac-Fénelon, commandant le 47^e corps d'armée, et du Bessol, les deux autres généraux de Toulouse, tous les colonels et l'état-major, le préfet baron de Sandrans, son secrétaire général le baron de Romeuf, M. le vicomte Toussaint, maire, le premier président du tribunal civil et un grand nombre de magistrats l'attendaient sur le quai. Pas un seul des membres du conseil municipal, conseil très-radical, ne s'y était rendu.

On lit dans l'Officiel :

« Le maréchal-président de la République, arrivé à Toulouse, s'est rendu à l'hôtel de la préfecture après avoir été reçu à la cathédrale par le clergé, et s'est aussitôt transporté dans le quartier Saint-Cyprien et dans les quartiers qui ont le plus souffert de l'inondation.

De retour dans la ville, il a visité successivement l'Hôtel-Dieu, la manufacture des tabacs, le Capitole, où il a remercié le conseil municipal de l'empressement avec lequel celui-ci était venu au secours des inondés. Il a rappelé que l'Assemblée nationale avait exprimé sa résolution de secourir également de si grands malheurs en votant un crédit dont le chiffre devait être augmenté dès que l'étendue des désastres serait mieux connue. Il a dit que, malgré tous les efforts du gouvernement, il était encore nécessaire de faire un pressant appel à cette générosité publique qui venait de se manifester par la constitution d'un comité chargé de réunir les offrandes.

Après une visite à l'ambulance du Cirque et à l'hôpital militaire, le maréchal et les personnes qui l'accompagnaient sont rentrés à la préfecture à six heures et demie.

Le maréchal-président de la République a été partout accueilli avec des marques d'une respectueuse sympathie et d'une vive reconnaissance.

On lit dans une correspondance de l'Opinion nationale :

On fait évacuer les couvents du Refuge et du Sacré-Cœur entièrement inondés. L'eau arrive presque jusqu'au bout des allées Saint-Michel. Tout le monde déménage dans les petites rues de Saint-Michel, de la Dalbade et des Couteliers. L'épouvante est immense et générale.

A quatre heures, le cortège de Saint-Nicolas est allé processionnellement à l'église de la Daurade faire des prières à Notre-Dame-la-Noire pour conjurer le fléau.

A huit heures, une nouvelle procession se met en marche de l'église de la Daurade

vers les rues qui avoisinent le pont. Des prières publiques et des saluts solennels se font dans toutes les églises pour éloigner et calmer le fléau.

Les militaires de la garnison, appartenant à tous les corps, officiers supérieurs et simples soldats, ont lutté avec un dévouement, un courage, une énergie héroïque, avec de l'eau jusqu'au cou.

Toutes les autorités civiles et militaires, le préfet, les généraux, le maire et les adjoints, l'ingénieur de la ville, M. le commissaire central et toutes les administrations publiques ont fait noblement et courageusement leur devoir, se portant partout aux points les plus menacés.

Ce matin, la Garonne charrie toujours. On voit passer des croix de cimetière et une foule de débris de maisons, de clôtures, de poutres, d'arbres, de tonneaux, etc.

Malgré une décroissance qui s'est manifestée vers dix heures, les écroulements continuent ; c'est partout un bruit effroyable. Le jour, qui se lève sombre et humide, éclaire un spectacle navrant : c'est l'image de la désolation la plus complète.

A chaque instant la foule, qui se tient anxieuse et désespérée sur les points non envahis, apprend de nouveaux malheurs.

A Ginestous, une grande partie des habitations se sont écroulées ; les habitants ont cherché un refuge sur les arbres. On n'a aucune nouvelle des braves gens qui sont allés à leur secours. Toute la plaine de Lalande, d'un côté, la route de Muret, de l'autre, ne forment que des nappes d'eau. La gare de Lacourtenour est investie et le chemin de fer est devenu le lit d'un véritable torrent. Les trains sont suspendus sur cette ligne ; à Fenouillet, beaucoup de maisons ont été renversées.

Le sauvetage continue énergiquement sur tous les points ; mais, hélas ! pour un vivant échappé au désastre après deux jours d'une mortelle attente, on amène trois cadavres. Il en a été déjà transporté une centaine que l'on va ensevelir ; après, toutefois, avoir pris la précaution de les photographier, afin que les familles éplorées puissent au moins reconnaître et pleurer les leurs.

Ariège. — Ce n'est pas seulement la Garonne qui a éprouvé une crue aussi effrayante, mais aussi l'Ariège et les affluents des deux rivières qui ont fait d'immenses ravages tout le long de leur parcours. Nous avons déjà dit que le chemin de fer avait été envahi par les eaux, entre Saint-Gaudens et Montréjau. Aux environs de Saint-Gaudens, les deux villages de Miramon et Valentine étaient hier sous l'eau.

A Carbonne, deux arches du pont en pierre ont croulé.

A Muret, c'est le pont suspendu qui a été emporté.

On disait que le pont en pierre de Pins-Justaret a été également emporté ; mais la nouvelle de ce sinistre ne s'est pas encore confirmée.

A Clermont, canton de Castanet, sur l'Ariège, une famille tout entière, surprise par l'inondation, a dû se réfugier sur le toit.

tile maisonnette de Garches. Toute la parenté y était réunie ; la femme conta son aventure, sa bonne rencontre ; on fit compliment au parrain improvisé. Quelques-uns de la compagnie trouvèrent que son visage ne leur était pas inconnu. Enfin, on s'achemine vers l'église, le roi donnant le bras à sa gentille commère, et chacun disant : « Faut-il que la femme à Jean-Paul soit heureuse d'avoir un parrain comme ça pour son enfant ! »

Lorsque le curé vint aux fonts baptismaux, il fut d'abord étonné de la tenue négligée, quoique distinguée, du parrain qui se présentait. « Ce n'est guère l'usage, dit-il à son bedeau, de voir un bourgeois se présenter en casquette pour faire un baptême ; après tout, cela nous importe peu. » Et il commença la sainte cérémonie.

Le roi n'était pas, comme la plupart des personnes qui se trouvent en semblable position, embarrassé pour répondre aux prières et aux formules de l'Eglise. Sa piété lui rendait cette tâche facile et rendait inutile le zèle du bedeau. Le curé était édifié de cette science liturgique que Sa Majesté devait à l'observation constante des pratiques religieuses, même au milieu de la plus vive légèreté de sa jeunesse. Un moment le bon prêtre, en levant les yeux sur lui, crut reconnaître l'original d'un buste en plâtre qui était dans la maison commune du village ; mais il pensa que c'était une

hallucination ou une étrange et fantastique ressemblance.

Le baptême terminé et les évangiles selon saint Jean étant dits sur la tête de l'enfant, on passa à l'antique sacristie toute étroite et humide de l'église ; on alla dresser l'acte qui constata l'admission de cet enfant dans la société chrétienne, car depuis que les habitudes nouvelles de notre pays ont dépouillé la religion de la garde de l'état-civil des citoyens, l'Eglise n'en a pas moins observé, avec une rigide et scrupuleuse sévérité, les règles protectrices de leur situation sociale. Les registres sont tenus avec soin et exactitude, en duplicata comme à la mairie.

— Quel est le nom du parrain ? dit le curé en posant la plume sur la table de noyer bruni, pour attendre la réponse.

Le roi n'y avait pas songé. Il se sentit un léger trouble. Comment faire pour garder l'incognito, satisfaire à la demande du curé, et ne pas mentir ? car Charles X avait le mensonge en horreur, même dans les circonstances où il est le plus inoffensif. Que dire ? Si c'est Bourbon Charles, on va me reconnaître... et cependant le curé attendait...

— Votre nom, s'il vous plaît !
— Le Roy... c'est cela, monsieur Le Roy.
— Votre prénom ?...

On a fait de vains efforts pendant toute la matinée pour aller à son secours.

A trois heures, elle y était encore ; la maison résistait, mais une catastrophe semblait imminente.

A Saverdun, vingt-cinq maisons ont été emportées.

Etranger.

AFFAIRE D'ARNIM.

La Cour d'appel a condamné le comte d'Arnim à neuf mois de prison comme convaincu d'avoir fait disparaître avec préméditation des documents qui lui avaient été confiés en raison de ses fonctions administratives. Il sera tenu compte à M. d'Arnim d'un mois de prison préventive.

La Cour a écarté le chef de détournement et de délit contre l'ordre public.

La Cour d'appel (Kammergericht), en motivant son arrêt dans le procès d'Arnim, admet la compétence du Stadtgericht de Berlin, vu que M. d'Arnim n'a pas soulevé la question d'incompétence en temps opportun ni dans les formes prescrites. Les motifs invoqués pour l'annulation du premier jugement ne paraissent pas recevables.

Le refus de témoigner de la part de Landsberg n'est pas justifiable légalement. Mais l'audition de ce témoin n'a pas d'importance relativement au point de fait. Le fait d'avoir emporté de Paris des pièces ne paraît pas être une chose condamnable en soi. Le fait de les avoir gardées ultérieurement en sa possession démontre de la part de M. d'Arnim un acte intentionnel. En les emportant avec lui à Carlsbad, il les a détournées.

Les pièces sont des documents officiels puisque les dépêches du chancelier de l'empire ont fourni des preuves officielles de la politique religieuse de l'Allemagne, tandis que les rapports du comte d'Arnim ont été des preuves officielles de la manière dont il s'acquittait de sa mission.

Chronique Locale et de l'Ouest.

SOUSCRIPTION POUR LES INONDÉS.

Les récits du Midi sont navrants ; tous les cœurs sont émus, et de toutes parts s'ouvrent des souscriptions pour le soulagement de tant de malheurs.

La charité est impuissante à égaler les désastres publics ; mais elle se doit à elle-même d'essayer de soulager les maux privés.

Nous recueillerons dans nos bureaux les offrandes que l'on voudra bien nous donner, et nous les transmettrons au Comité qui est déjà organisé.

Nous faisons appel à tous nos concitoyens, riches et pauvres, sans distinction d'opinion. En présence d'un semblable fléau

— Charles...

L'acte dressé, la plume alla d'une main à l'autre sans qu'aucun pût s'en servir autrement que pour apposer sur le registre une croix illettrée. Elle arriva au roi.

En ce moment, un homme, qui jusque-là avait paru absorbé dans un doute et une recherche s'avança vers le père de l'enfant qu'on baptisait et lui glissa une parole à l'oreille...

— C'est le roi ! Vive le roi ! s'écrièrent tous les assistants.

— Le roi ! fit le vieux curé, laissant tomber ses mains sur la table et la tête en arrière... Sire, pardonnez, excusez-moi. Quel honneur pour mon église, pour moi, pour tous ces braves gens. Ah ! si nous l'avions su, nous vous aurions au moins reçu à la porte avec le dais et la croix, comme cela se fait à Notre-Dame quand Votre Majesté va assister à quelque cérémonie religieuse.

— Le roi ! disaient à l'unisson les assistants, et c'était un concert d'étonnement, de questions, d'interrogations mutuelles. Comment le roi est-il venu servir de parrain à la femme de Jean-Paul ? Où donc est-elle allée le chercher ? Quel courage ! quel bonheur pour elle et pour son enfant !... Celui-là ne sera pas malheureux ! Quand on a pour parrain le roi de France, on doit devenir quelque chose, au moins sergent ou employé... Mais qui eût dit que ce monsieur à la vieille casquette grise, c'é-

et de tant de misères, tous les citoyens ont fait pour s'entendre, et sur ce terrain s'entend toujours dans notre pays. Envoyer le plus et le plus vite possible tel sera le but de chacun.

Hier, à Angers, les héros de la fête ont les musiciens de Saumur. Le jury a décerné une médaille de vermeil à la musique municipale de Saumur (harmonie), dirigée par Meyer, et une médaille de vermeil également à la fanfare des pompiers de la ville, ayant pour chef M. Halbert.

Nous avons lieu d'être fiers de ce double succès, et nous sommes heureux que les efforts de nos deux habiles chefs de musique et le travail soutenu de leurs élèves aient été reconnus et justement appréciés.

Nous reviendrons sur les fêtes d'Angers. Hier matin, le chemin de fer a emmené un grand nombre de nos concitoyens au Festival ; tous sont enchantés de la belle organisation de la fête.

Le maire de la ville d'Angers a profité de la fête organisée par la Société Sainte-Cécile pour faire appel à la générosité des habitants en faveur des inondés du Midi.

Des quêtes ont été faites hier, jour de Festival, dans les différents lieux de réunion.

Nos lecteurs trouveront plus loin un article administratif annonçant l'ouverture d'une enquête de *commodo et incommodo* relative à l'acquisition d'une maison pour compléter la salle d'asile.

Nous ne saurions trop engager nos concitoyens à se rendre à cet appel et à protester contre semblable projet.

Il doit entraîner une dépense de 60,000 francs, et, comme les mandants n'ont point été initiés, par la publication des délibérations du Conseil, aux motifs qui militent pour ou contre ce projet, ils ne peuvent prononcer en connaissance de cause.

Nous pouvons dire ensuite que cette question a été pour quelque chose dans la démission de notre administration municipale, que de plus, d'après les *on dit*, le budget de la ville ne s'équilibrant pas, il faudrait recourir à de nouveaux centimes additionnels.

De grâce, messieurs nos édiles, pitié pour les contribuables ! Si l'Etat a des besoins d'argent, créés par les circonstances de la République, n'aggravez pas leur triste sort.

DEUXIÈME CHAPITRE DES RÉCLAMATIONS D'UN CONTRIBUABLE.

En veine de réclamations, le contribuable se demande s'il n'a rien à réclamer de nos conservateurs, légitimement soucieux de l'emploi de nos intérêts et de nos deniers. Notre Conseil municipal, dites-vous, jusqu'ici n'a fait que des écoles, et l'éducation, la voirie, les améliorations communales restent à l'arrière-plan, tandis que l'instruction publique absorbe l'intelligence de nos municipaux en même temps que nos deniers. Et nos finances s'en vont à vau-l'eau dans les salles d'asile, le collège et les écoles.

tail le roi ! C'est singulier comme un roi ressemble à un monsieur...

— Tout de même je m'en doutais un peu, disait un vieux paysan ; je l'ai vu quelquefois ainsi sur la route de Villeneuve-l'Étang, où il s'en va voir M. la Dauphine.

La mère du nouveau-né était presque folle de joie. Le père s'était mis à genoux devant Charles ; il ne tenait pas au bonheur de cette idée : le roi sera mon compère ; je vais dire mon compère, et on ne pourra pas me dire non.

Jamais cœur et poitrine de marraine ne se sont soulevés et n'ont battu avec un mouvement précipité, agités par le plaisir d'avoir un noble et galant partner dans cette première fête de l'enfant que l'on tient sur les fonts ! Ame de jeune fille et de femme s'émeut de satisfaction quand elle a pour compère un brillant et riche gentilhomme, qu'est-ce donc pour une fillette de village d'être la compère du roi de France ? Il y a autour de cette idée tout un monde de rêves et d'avenir heureux. C'était donc une ivresse générale.

Le bruit de la présence du roi s'étant communiqué au dehors, car ces sortes de nouvelles ont des ailes rapides, courent avec l'air, glissent avec la lumière du jour, arrivent partout sans qu'on voie leur passage, la foule était accourue dans l'église, et les visages des villageois, des femmes et des enfants apparaissaient par la porte entre-bâillée de

mauvais plaisants, pour nous exaspérer outre mesure, ne parlaient-ils pas dernièrement d'un vote de 60,000 fr. que le Conseil municipal voulait commettre encore.

Mais il y a des limites à tout.

Bref, Messieurs, vous avez raison : dans nos affaires municipales, tout ne va pas comme dans le meilleur des mondes possibles. Mais à qui la faute ?

I.

Comment se fait-il que, dans Saumur, où les conservateurs sont l'immense majorité (pour parler le langage du trop fameux rapport), quand arrivent les élections, les contribuables n'aient pas à se mettre sous la dent ou sous la main la moindre liste conservatrice ?

Nous ne nous entendons pas, dites-vous. Fi donc ! mais c'est là justement votre faute, et c'est une faute impardonnable. En face du danger, ne pas s'entendre c'est avouer son égoïsme ou son incapacité.

Son égoïsme ! Au lieu de rejeter tel ou tel, qui n'est pas vous, au lieu de tirer, malheureusement quelquefois, les uns sur les autres, sacrifiez donc vos préférences et vous-mêmes à l'intérêt public, et acceptez tels et tels qui, sans être parfaits, vous présentent les garanties voulues d'intelligence, d'indépendance et d'honorabilité.

Son incapacité ! Ah ! dame, si vous êtes incapables de vous entendre et si votre patriotisme n'est pas de force à monter à ce petit degré de sacrifice, alors vous n'avez pas le droit de vous plaindre, et nous autres n'avons plus rien à dire.

Mais (ici je parle des radicaux en général et d'aucun en particulier) il faut, dites-vous encore, il faut laisser ces gens-là s'user.

Merci ! Mais voilà cinq ans que vous vous bercez de ce doux espoir ; en attendant, ils vous usent, creusent leur sillon, substituent leur crédit à votre crédit, leur influence à votre influence, et forment dans le pays un esprit qui se développe de plus en plus et contre les aspirations duquel vous arriverez trop tard.

Inutile, observez-vous, d'engager la lutte quand le moment n'est pas venu.

Pardon, mes maîtres, le courage fait entreprendre, et la patience fait réussir. Pour arrêter le torrent, il faut des barrages, et si l'impétuosité des eaux renversés les premiers, elle s'arrête souvent devant la résistance des derniers.

Dites donc que l'abstention et la non-intervention, sous couleur de principe et de tactique, en remplaçant la défense et la lutte, rendent souvent service à notre désir de garder nos aises sans nous compromettre et nous exposer.

En tout cas, aujourd'hui, l'abstention équivaut à l'abdication, et sans compter qu'on n'abdique plus un devoir, quand on abdique on n'a pas le droit de se plaindre.

II.

Comment se fait-il que, dans une ville de 44 à 45,000 habitants, on ait depuis longtemps et vainement cherché trois hommes pour accepter la tâche, difficile il est vrai,

la sacristie. Le roi commençait à être gêné et embarrassé de ce mouvement.

— Sire, dit respectueusement le curé en retenant sa plume et l'approchant d'une main tremblante de l'écrivoire de plomb (car elle s'était détachée pendant cet intermède d'étonnement et d'enthousiasme), il faut donc que j'écrive sur l'acte de baptême monsieur le Roi...

— De France... reprit vivement Charles X. Vous voyez que je vous disais la vérité, et, pour le nom de l'enfant, vous le savez... Charles.

En ce moment, ce fut un nouveau chœur de vivats, la voûte de l'église retentit d'un long : Vive le roi ! Pas n'est besoin de dire que le curé, le clerc, l'église, la mère de l'enfant et la commère se ressentirent de la présence et du service que le roi venait de leur rendre en remplaçant le cousin François Leboutoux. Charles X avait des habitudes de générosité qui devenaient impérieuses chez lui lorsqu'il avait en sa présence de pauvres et bonnes gens.

(Conservateur de la Nièvre.)

mais nullement impossible, de l'administration municipale ?

Est-ce manque d'hommes ? Mille fois non.

Que faut-il ? Des loisirs, de l'indépendance, de l'honorabilité, de l'intelligence ? Mais s'il était permis de nommer tous ceux qui remplissent parmi nous ces conditions, la liste en serait longue, et nous n'aurions que l'embaras du choix.

Et quoi donc les arrête ? Les opinions du conseil municipal ne sont pas les nôtres.

Mais, chacun le sait : c'est un désagrément ; aussi, ne vous offre-t-on pas un poste agréable, c'est au contraire un pressant appel que l'on fait à votre patriotisme.

Eh ! notre situation financière est-elle assez embarrassée !

Sans doute, mais ce n'est pas vous qui l'avez faite, et chacun le sait. C'est une responsabilité que vous n'avez jamais à redouter dans l'acte de votre dévouement.

L'action de l'administration municipale sera toujours entravée et notre bonne volonté réduite à néant.

Je vous demande mille fois pardon. Nommée par l'administration supérieure, qui vous donnera son énergie appui, non-seulement vous pourrez empêcher beaucoup d'abus de se produire, entraver vous-même une action souvent funeste, mais encore, dans la sphère de vos attributions administratives, faire beaucoup pour nos intérêts et le bien de la cité.

Un exemple. Lors du passage du Président de la République, supposez dans ce temps, à Saumur, une administration intelligente du respect que l'on doit toujours au premier représentant de l'autorité, et soucieuse de la réputation de notre ville : nous n'aurions pas offert au maréchal de Mac-Mahon une réception qui fera époque et nous a rendus la risée du pays. Ce n'est pas le lieu de dire, et la démonstration d'ailleurs en est faite, quels services rendrait à la commune l'administration désirée.

Si vous aviez confié des valeurs ou des objets chers et précieux à un char traîné par des coursiers plus ou moins rebelles, vous ne laisseriez pas flotter les rênes au hasard, ou entre les mains d'automédeons inhabiles. Or, il s'agit ici du char municipal qui porte nos deniers, le crédit, l'honneur et la dignité de la ville. L'immense majorité de nos concitoyens fait appel à votre dévouement, et nous, contribuables, pensons que vous n'avez pas le droit de vous désintéresser et d'abandonner le terrain de la chose publique.

A côté des devoirs de la vie privée, vous avez des devoirs publics tout aussi sacrés à remplir à l'égard de la société. Cela s'appelle le patriotisme.

Nous sommes à une heure où tout bon citoyen doit regarder les fonctions publiques, non par les côtés honorifiques, mais aux travers des services, des dévouements et des sacrifices que l'honneur et le salut de son pays sont en droit d'exiger de lui.

S'il est l'homme que sa situation et ses qualités indiquent, si l'opinion le désigne et l'appelle, en refusant il se montre gravement infidèle à ses obligations sociales.

Mais, il ne faut jamais désespérer ; et il ne sera pas dit que parmi nous, hommes d'ordre et conservateurs, à l'heure où l'on en avait tant besoin, le courage civique et le patriotisme auront manqué.

UN CONTRIBUABLE.

D'après les pronostics de l'astronome Nick, de Périgueux, la physionomie moyenne du temps pour le mois de juillet sera à peu près la même que celle de juin pour la France et les pays voisins :

Temps variable, agité, orageux, souvent couvert ou brumeux, plutôt humide que sec dans l'ensemble. Variations brusques. Radiations solaires vives (1^{re} et 3^e dizaines principalement). Résultante forte. Nuits fraîches (2^e dizaine). Orages violents çà et là, particulièrement vers les « 3 », « 5 », « 10 », « 13 », « 16 », « 20 », « 23 », « 25 », « 30 ». Ces époques correspondent avec les noeuds de la lune, avec les lunestices ou avec les conjonctions des planètes. Gare la grêle et les ravines !... Beaucoup d'eau sur certains points, pas du tout sur d'autres. Crues subites. Quelques éclaircies entre les époques critiques, notamment sur le Midi.

L'Association Française pour l'avancement des Sciences tiendra sa 4^e session à Nantes, du 19 au 26 août 1875. Outre les séances générales et les

séances de sections, des excursions scientifiques seront organisées par les soins du Comité local de Nantes. M. Lechat, maire de Nantes, est président de ce Comité qui, composé des notabilités scientifiques et industrielles de la ville, comprend en outre, comme membres honoraires : M. le Conseiller d'Etat Préfet du département de la Loire-Inférieure ; M. le Général de division commandant le 11^e corps d'armée ; M. le Président du conseil général de la Loire-Inférieure ; M. de la Gournerie, Inspecteur général des ponts-et-chaussées, membre de l'Institut ; M. l'Amiral de Cornulier-Lucinière, membre du Conseil supérieur de l'instruction publique ; M. le Président de l'Académie de Rennes ; M. Jegou d'Herbeline, Inspecteur général des ponts-et-chaussées ; M. Bureau, Professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

M. Ad. d'Eichthal, Vice-Président du conseil d'administration des chemins de fer du Midi, est Président pour l'année 1875.

Pour tous les renseignements, s'adresser au secrétariat de l'Association, 76, rue de Rennes.

On lit dans la Chronique de Vitry :

« Plusieurs sœurs de l'hospice sont décédées cet hiver, et toutes les autres ont été malades ce printemps ; elles souffraient de coliques atroces. Les médecins de la ville et ceux de Rennes qu'on a appelés cherchaient la cause de cette épidémie, mais ne pouvaient la découvrir. Enfin, on s'est aperçu que les tuyaux conduisant l'eau à la communauté avaient perdu leur étamage et causaient tout le mal.

» Les vénérables sœurs de Saint-Augustin sont encore tellement souffrantes qu'elles n'ont pu s'occuper de l'ornementation de leur église à l'occasion de la Fête-Dieu. »

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur donne avis à ses concitoyens que, conformément à l'arrêté de M. le Sous-Préfet de Saumur, en date du 22 juin 1875,

Une enquête de commodo et incommodo sera ouverte au secrétariat de la Mairie de Saumur, à partir du lundi 5 juillet prochain, à dix heures du matin, ainsi que les jours suivants, de dix heures du matin à quatre heures du soir, et sera close le jeudi 8 juillet prochain, à 4 heures du soir.

A l'effet de consigner, sur un registre à ce destiné, les déclarations qui seront faites pour ou contre l'acquisition que la ville de Saumur se propose de faire d'une maison située rue des Boires, à Saumur, appartenant à M. Dupont, carrossier, et que la ville destine à compléter la salle d'asile (ville).

Pendant ladite enquête, toutes les pièces relatives à cette affaire seront déposées au secrétariat de la Mairie.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 27 juin 1875.
Le Conseiller municipal délégué faisant fonctions de Maire.

LECOX.

Chronique Agricole.

Le temps a été presque continuellement pluvieux pendant les premiers jours de la semaine dernière. La terre a donc reçu partout les ondées si impatiemment attendues, mais qui étaient trop tardives pour les prairies. Jusqu'à quel point ont-elles été profitables aux autres récoltes ? Nous ne pouvons répondre encore aujourd'hui à cette question ; mais nous pouvons dire que toutes les récoltes en profiteront dans une mesure quelconque, à commencer par les prairies pour leurs secondes coupes et pour leurs regains.

Les céréales en tireront aussi une amélioration certaine dans la qualité et le volume de leurs grains, et celles qui sont moins avancées gagneront en longueur de paille. Inutile d'ajouter que ce sont des pluies d'or pour les pommes de terre, pour les betteraves, pour les fourrages d'été semés depuis quelques jours, et pour ceux qu'il s'agit de semer, principalement les maïs et les mélanges divers, etc. Il n'est pas jusqu'aux vignes qui ne se trouveront bien d'un peu de pluie pour faire croître le volume des raisins.

Le temps pluvieux a donc été un grand bienfait pour le sol ; dans quelques contrées pourtant on redoute les effets des nuits, qui ont été relativement très-froides, sur les grains de céréales en voie de formation. Mais nous croyons que ces appréhensions étaient un peu prématurées.

Il nous paraît donc difficile d'émettre dès aujourd'hui un pronostic sur les rendements de la prochaine moisson, laquelle est commencée dans le Midi de la France. Il est certain qu'il y aura de grandes différences de rendement, non-seulement de pays à pays, mais même entre certaines terres voi-

sines, dans les terres de nature diverse. Généralement, ce sont les terres argileuses qui se trouveront les mieux partagées. Mais, en somme, on n'évalue pas la récolte au-dessous d'une bonne moyenne en blé ; et les menus ne seront pas aussi chétifs qu'on le craignait il y a quinze jours.

Il n'est pas jusqu'aux prairies artificielles qui n'aient présenté des récoltes très-inegales. Il y a des pays qui sont satisfaits à côté de pays qui se plaignent d'une récolte presque nulle. La pénurie fourragère, quoique très-réelle, ne sera donc pas aussi grave qu'on le redoutait. En tout cas, la pluie qui vient de tomber peut être une pluie fourragère pour les cultivateurs qui sauront la mettre à profit.

Les pluies presque continues de la semaine ont rendu très-difficile la dessiccation des herbes coupées et soumises aux procédés de fenaison ordinaires. Nous serions satisfaits d'apprendre que plusieurs cultivateurs ont essayé avec quelques succès de faire sécher leurs foins par la méthode qui a si bien réussi à M. Volland. Nous l'indiquerons dans notre prochain numéro.

Faits divers.

On s'occupe du prochain couronnement de la rosière de Montreuil, près Paris.

Dans sa dernière séance, le conseil municipal de cette commune a discuté les titres de toutes les candidates au rosariat pour 1875.

Une dizaine de jeunes filles étaient en présence. Après un assez long débat, les suffrages se sont portés sur M^{lle} Julie Laroche.

M^{lle} Laroche sera donc couronnée le premier lundi de juillet pour la fête de la commune. D'ici là, si ce n'est déjà fait, il lui faudra trouver un époux ; car, selon la volonté de M. Etienne Pesnon, le fondateur du prix de vertu, la rosière de Montreuil doit se marier le jour même de son couronnement. C'est à ce prix seulement qu'elle peut toucher la dot de 1,000 francs, à laquelle la municipalité ajoute son cadeau de noces.

Le lieutenant Zubowitsch a mis en vogue les courses à pari.

Dans quelques jours, six cochers de fiacre de Vienne partiront ensemble de cette capitale et se dirigeront vers Paris. La distance entre les deux villes devra être franchie en seize jours. Le prix ne s'élèvera pas à moins de 50,000 francs.

Les fiacres de Vienne sont attelés de chevaux hongrois d'excellente race et qui vont très-vite.

Quelqu'un souffrait d'un rhumatisme à l'épaule.

Son médecin lui ordonne de prendre une potion qui doit lui enlever le mal en vingt-quatre heures.

Le lendemain, le docteur va voir son malade.

— Eh bien ? lui dit-il.

— Guéri, complètement guéri.

— Vous avez bien suivi mes instructions ?

— Parfaitement. J'ai versé la potion dans une tasse... et je m'en suis frotté l'épaule.

— Tiens ! s'écria naïvement le médecin, elle agit aussi extérieurement ? C'est bon à savoir.

Dernières Nouvelles.

La séance de samedi.

L'ordre du jour promettait une séance d'affaires. Le nombre des députés présents est nécessairement le plus restreint.

Après trois appels successifs, le procès peut être adopté.

M. Depyre, député de la Haute-Garonne, dépose une proposition tendant à accorder au gouvernement un crédit extraordinaire de 2 millions pour être réparti entre les départements inondés.

Sans s'opposer à la demande d'urgence, M. Dufaure déclare que ses collègues et lui se réservent le droit de demander, si besoin est, un supplément de crédit aussitôt après que M. le Maréchal-Président aura fait connaître l'étendue du désastre.

M. de Belcastel arrivant de Toulouse fait à son tour un tableau navrant des désastres subis par la région sud-ouest, et l'urgence de la proposition Depyre est votée par acclamation.

La discussion des chemins de fer est reprise.

Pour les articles non signés P. GODET.

PERCEPTION DE SAUMUR.
Les personnes qui acquittent leurs contributions en un seul terme, payable au 45 juin, sont priées de se libérer sans retard.

M. RIELLANT, médecin-dentiste, qui a laissé de si bons souvenirs dans notre ville, est de retour à Saumur.

Les personnes qui voudront bien s'adresser à lui sont priées de le faire demander rue de l'Hôtel de-Ville, 17, maison Beurois, son nouveau domicile.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et Co, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques : il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes ; les huit premiers fascicules sont en vente.

Le troisième et dernier volume des Premiers Lunds, par G. A. Sainte-Beuve, de l'Académie française, vient de paraître chez les éditeurs Michel Lévy frères. Les noms de Viollet-Le-Duc, Eugène Seribe, Emile Augier, Troplong, Persigny ; un portrait du roi Jérôme ; une lettre sur la politique de l'Empire, qui n'a rien perdu de son actualité, enfin une Table générale des œuvres de l'auteur, tels sont les principaux titres de ce nouveau volume à l'attention et à la curiosité publiques.

LA MODE ILLUSTRÉE
Journal de la famille, compte déjà seize ans d'existence.

Publié par la maison FIRMIN-DIDOT, son succès assuré, dès le début, a toujours été croissant, puisque ce journal a atteint en France un nombre d'abonnées sans précédent et qu'il est traduit dans toutes les langues. Par sa rédaction intelligente, par la précision des patrons en grandeur naturelle et l'exactitude scrupuleuse des explications, la Mode illustrée permet à chaque mère de famille de faire de véritables économies en exécutant les travaux même les plus difficiles.

Charmant cadeau à faire et qui se perpétue toute l'année, ce journal ne peut donner aux jeunes filles que le goût de l'ordre et du travail, grâce aux excellents conseils de la rédactrice M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT FRÈRES, FILS ET Co, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste : dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr.

4^e édition : avec un gr. colorié chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

Le Photographe **DISDÉRI** prévient ses nombreux clients qu'il n'est plus dans la maison de Robert-Houdin, mais **A COTÉ**, au N° 6, du boulevard des Italiens, ne pas confondre avec le N° 8.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison **ABEL PILON**, de Paris.

8^e année.
LE MONITEUR
DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE
Paraît tous les Dimanches
EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES
Résumé de chaque numéro :
4 fr. Bulletin politique. Bulletin financier. Bilans des établissements de crédit. Recettes des chemins de fer. Correspondance étrangère. Nomenclature des coupons émis, des appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Listes des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.
PRIME GRATUITE
Manuel des Capitalistes
1 fort volume in-8°
PARIS — 7, rue Lafayette. 7 — PARIS
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

LA PATRIE (35^e ANNÉE), rue du Croissant, 12, Paris, toujours rapidement et sûrement renseignée, donne en primes gratuites : **LES MÉMOIRES DE M. GUIZOT**, 8 vol. valant 60 fr. en librairie ; **L'UNIVERS ILLUSTRÉ**, des PARTITIONS DE MUSIQUE ou des OUVRAGES à choisir dans la Librairie Michel Lévy. Depuis le 24 juin courant, **LA PATRIE** est imprimée en caractères entièrement neufs (64 fr. par an.)

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers :
6 heures 10 minutes du matin.
11 — 20 — — — —
7 — 35 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :
6 heures 20 minutes du matin.
10 — 45 — — — —
6 — 50 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 JUN 1875.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	64	20	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	730	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	691	25	1	25
4 1/2 % jouiss. septembre.	93	80	»	»	Crédit Mobilier	201	25	5	»	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	630	»	12	50
5 % jouiss. novembre.	103	95	»	»	Crédit foncier d'Autriche	535	»	»	»	Société autrichienne, j. janv.	628	75	5	»
Obligations du Trésor, 1. payé.	495	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. aodt.	355	»	»	»	OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	229	»	»	»	Est, jouissance nov.	555	»	2	50	Orléans	318	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	476	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	935	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	315	»	»	»
— 1865, 4 %	495	»	»	»	Midi, jouissance juillet.	705	»	»	7	50	Est	306	»	»
— 1869, 3 %	345	»	»	»	Nord, jouissance juillet.	1217	50	»	2	50	Nord	330	»	»
— 1871, 3 %	318	75	»	»	Orléans, jouissance octobre.	947	50	»	7	50	Ouest	312	»	»
— 1875, 4 %	462	»	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	955	»	»	»	Midi	310	»	»	
Banque de France, j. juillet.	3930	»	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	977	50	7	50	Deux-Charentes	278	»	»	
Comptoir d'escompte, j. aodt.	596	25	»	»	Société Immobilière, j. janv.	31	25	1	25	Vendée	210	»	»	
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	490	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	237	50	»	»	Canal de Suez	512	50	»	
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	310	»	»	»										
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	920	»	»	»										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — (s'arrête à Angers).
9 — 01 — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — soir, omnibus.
4 — 19 — — — — express.
7 — 23 — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-midi.
8 — 30 — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — express.
19 — 38 — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — —
10 — 28 — — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etudes de M^r BOURDAIS, notaire à Gennes, et de M^r SESBOUE, notaire à Château-Gontier (Mayenne).

A VENDRE
A L'AMIABLE,
LA FERME DE LA BLAIRIE

Située communes des Rosiers et de la Menitrié,
D'une contenance de 15 hectares 50 ares environ.
Cette terre est affermée à M^{me} veuve Chartrain.
Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M^r BOURDAIS, notaire à Gennes. (346)

Etude de M^r DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE
A L'AMIABLE.
En totalité ou par parties,
LA PROPRIÉTÉ DE LA MARTINIÈRE

Située commune d'Allonnes (Maine-et-Loire), à neuf kilomètres de Saumur et à deux kilomètres du bourg d'Allonnes, sur la route de Saumur à Bourgueil,
Contenant en totalité 65 hectares et comprenant :
1^o Une charmante maison de maître avec jardin, cour plantée d'arbres d'agrément, allée aboutissant à la route, vastes servitudes, pièce d'eau, terrasse et pelouse derrière la maison ;
2^o Quatre fermes, dans le même tenant, celle de la Basse-Cour, celle de l'Ormeau, celle de la Chevardière et celle de la Chiotterie ;
3^o Et 3 hectares environ de pré, séparés par des fermes.
Il y aura toutes facilités pour les paiements.
S'adresser, pour tous renseignements, à M^r DENIEAU, notaire à Allonnes, et, pour traiter, à M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil. (344)

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE MAISON

Avec écuries et remises.
S'adresser à M. BUISSET, jardinier, maison Bernard, sur la levée d'Enceinte, près l'Ecole de cavalerie.

A LOUER
Pour entrer en jouissance de suite,
LES
CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE DE SAINT-FLORENT.

Maison d'habitation, écurie, hangar et deux jardins ; le tout attenant aux caves.
S'adresser à M. DE LAFRÈGEOLIERE, à Saint-Florent. (128)

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE MAISON
Rue de l'Echelle.
S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (367)

A VENDRE
D'OCCASION,
Une petite devanture de magasin en bon état.
S'adresser à M. VAUGELLE, menuisier, rue Cendrière.

COMPTOIR COMMERCIAL DE ROUEN.
Office général de recouvrements et renseignements commerciaux ;
Commission, — consignation, — dépôt ;
Recouvrements ordinaires et litigieux ;
Ventes de propriétés et de fonds de commerce ;
Placement de capitaux ;
Renseignements par abonnement à l'année.
S'adresser, pour renseignements et prospectus, à M. G. DOUSSAIN, directeur particulier, quai de Limoges, 49, à Saumur (affranchir). — On demande des agents. (318)

ON DEMANDE, pour être docteur en médecine, mestique à la campagne, une femme de 40 ans environ.
S'adresser au bureau du journal.

MEDICAMENTS DE HENRI HENON
CANCER Guérison par un traitement interne et spécifique, sans opération chirurgicale, plus de sang répandu, pas de récidive. Des milliers d'observations de guérisons en justifient la supériorité. Brochure in-8 ; 3^e édition par le docteur de Bruce. 2 fr. 45 franco, chez A. Delahaye, libraire, Paris.
HERNIES Chutes et déviations de matrice. — Guérison radicale en huit jours, sans bandages, par le spécifique anti-hernique de Fleury, pharmacien au Mans (Sarthe). Traitement complet pour adulte, 50 fr. ; pour enfant, 30 fr. Envoi franco.
MALADIES CHRONIQUES Traité du docteur S. Thompson. Guérison radicale et instantanée, par une simple aspiration du Phlogodonte de P. Marchal, pharmacien à Nancy 1^{er} 23 le fac. 12 fr. les 25. Envoi sur demande. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies.
ÉPILEPSIE Guérison par le Galium Vidal. Notice expédiée franco contre 1 fr. timbre-poste adressés pharm. Vidal, Montpellier.
NEURALGIES Maux de Dents de Tête et d'Oreilles. Guérison radicale et instantanée, par une simple aspiration du Phlogodonte de P. Marchal, pharmacien à Nancy 1^{er} 23 le fac. 12 fr. les 25. Envoi sur demande. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies.
HOUILLE par capsules et injection. Prix 3 fr.

ENCRE JAPONAISE
La seule donnant des Copies parfaites, un mois même après l'écriture.
ENCRE MODERNE
Noire en écrivant et restant toujours Limpide.
N. ANTOINE et FILS, PARIS
DÉPOT CHEZ TOUS LES PAPETIERS, FRANCE ET ÉTRANGER

NOUVEAUTÉS
Rue de la Tonnelle, N° 28,
SAUMUR.
Eug. BIZERAY
DEMANDE DE BONNES MÉCANICIENNES
2 fr. 50 par jour, susceptible d'augmentation.
CINQ FRANCS PAR MOIS
JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.
CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL
ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE
Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 430 gravures sur acier. 90 fr.
Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mûllier, 2 vol. in-8° raisin, illustrés sur acier. 25 fr.
La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
Grandes cartes de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
Géographie, Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. 40 planches, riche album de salon. 120 fr. cartonnés.
OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.
CRÉDIT MUSICAL
Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.
Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, jointe par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 14 volumes grand format. Prix : 80 fr. Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.
Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.